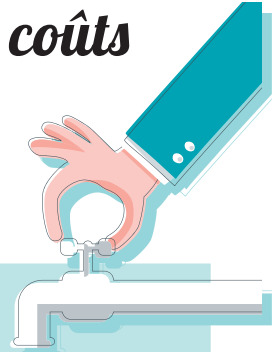


Le cycle de l'eau du robinet et ses coûts

Le prix de l'eau est destiné à couvrir les dépenses liées aux différentes étapes du cycle de l'eau potable (investissements et fonctionnement), auxquelles s'ajoutent des taxes et des redevances. La gestion du fonctionnement a été confiée à un délégataire, les investissements restent de la compétence du Syndicat.



à savoir

DES DIFFÉRENCES SELON LES TERRITOIRES

Le coût de ces opérations varie fortement d'un territoire à un autre en fonction de différents facteurs :

- contraintes relatives aux ressources en eau (éloignement, profondeur, qualité...)
- conditions d'acheminement de l'eau (avec ou sans pompage) ;
- sensibilité du milieu récepteur des eaux usées traitées ;
- densité de la population et longueur des réseaux de canalisations ;
- politique de financement des travaux...



COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Pour préserver la santé publique et l'environnement, les eaux usées doivent être traitées avant d'être restituées dans le milieu naturel. Selon la densité de l'habitat, l'assainissement des eaux peut être collectif ou non collectif :

- L'assainissement collectif suppose un raccordement à un réseau public de collecte des eaux usées et concerne les zones densément peuplées.
- L'assainissement non collectif s'adresse aux habitations non raccordées à un réseau public de collecte (15 à 20% des logements), notamment en milieu rural.

Les communes ou les groupements de communes ont la responsabilité de l'assainissement collectif (organisation et le cas échéant exploitation) et du contrôle de l'assainissement non collectif sur leur territoire.

1 La production

La production d'eau potable consiste à :

- > capter l'eau des nappes phréatiques ou des sources naturelles ;
- > la transporter dans des canalisations jusqu'au site de traitement ;
- > la traiter pour la rendre potable. Les traitements sont adaptés aux caractéristiques de la ressource en eau.

Coûts principaux :

- > Réalisation et exploitation des ouvrages de prélèvement et de traitement de l'eau (puits, forages, usines de potabilisation)
- > Contrôle de la qualité de l'eau produite (analyses)
- > Protection de la ressource en eau contre les pollutions

2 Le stockage et la distribution

L'eau, rendue potable, est ensuite transportée via un réseau de canalisations, puis stockée dans des réservoirs, avant d'être acheminée (si nécessaire après pompage), selon les besoins, vers les points d'utilisation spécifiques (logement, entreprise, fontaine publique...). Cet ensemble de canalisations forme le **réseau public de distribution de l'eau**.

Coûts principaux :

- > Création et renouvellement des réseaux et des réservoirs
- > Supervision et exploitation des réseaux (recherche et réparation des fuites...)
- > Contrôle de la qualité de l'eau distribuée (analyses)



3 La collecte et le transport des eaux usées

Une fois utilisées, les eaux sont collectées puis transportées.

Coûts principaux :

- > Investissement dans la création et le renouvellement des réseaux de collecte et de transport
- > Gestion et entretien des réseaux

4 Le traitement des eaux usées

La dépollution des eaux usées, réalisée dans des stations d'épuration, est indispensable pour protéger la santé des riverains et l'environnement.

Lorsqu'il n'existe pas de réseau public de collecte des eaux usées, la dépollution doit être effectuée par les utilisateurs des eaux (assainissement non collectif ou ANC).

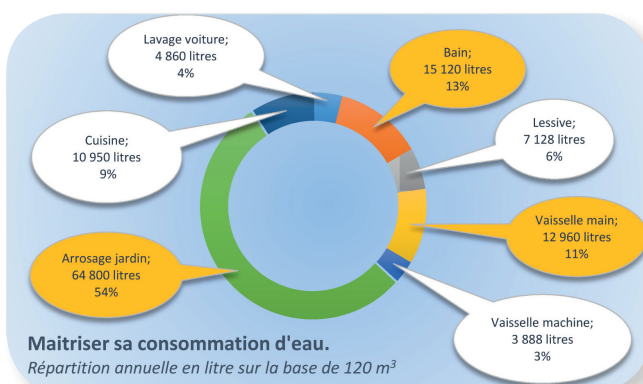
Coûts principaux :

- > Construction, modernisation, renouvellement et exploitation des stations d'épuration
- > Surveillance des rejets dans le milieu naturel

*Pour se repérer et comparer...
La base de calcul est une estimation d'une consommation annuelle de 120 m³ pour un foyer de 4 personnes, soit 328 l par jour.*

- > L'eau en bouteille coûte, au litre, entre 100 et 300 fois plus cher que l'eau du robinet.
- > L'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé : 10 fois en moyenne, selon 54 paramètres surveillés, avant d'arriver au robinet.
- > Par ailleurs, la consommation de bouteilles d'eau engendre des émissions de gaz à effets de serre (transport) ainsi qu'une production de déchets non négligeables (plastiques).
- > C'est l'équivalent de 3 baguettes de pain!

Maîtriser sa consommation d'eau potable. Quelques conseils!



Optimisez le remplissage des machines à laver et optez pour des machines performantes ;

- Préférez la douche au bain et ne laissez pas couler l'eau en vous lavant les dents ou lorsque vous vous savonnez les mains ;
- Installez des mitigeurs d'eau et mousseurs sur les robinets de la maison et remplacez vos anciennes chasses d'eau
- Dans le jardin, pensez à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage ou privilégiez les systèmes au goutte-à-goutte ;
- Utilisez un seau d'eau pour rincer la voiture plutôt qu'un tuyau d'arrosage.

Et prenez garde aux fuites d'eau qui ne sont pas toujours visibles en contrôlant votre compteur !

Le Syndicat et vous

Pour la pérennisation, l'amélioration des services, le SIAEPA de la Région de Sault a engagé depuis plusieurs années, à partir des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, une démarche visant à protéger ses ressources, renforcer ses réseaux, sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble du territoire, de collecter et traiter les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

Nos ressources en eau potable sont fragiles et leurs capacités de productions ne peuvent augmenter à l'infini. Aussi aujourd'hui nous devons prendre conscience de cet avenir. Le Syndicat a déjà engagé une politique de protection et de sécurisation de ce patrimoine. **Depuis 2008**, de gros investissements financiers ont été engagés, cependant nous devons tous unir nos efforts. C'est pourquoi, après les programmes d'informations, nous proposons maintenant une tarification de sensibilisation aux économies d'eau (voir tableau ci-dessous).

La variation de la facturation dépend aussi de vous!

Les recettes budgétaires du SIAEPA reposent essentiellement sur le reversement des taxes perçues au travers de la facture d'eau. Pour les grands travaux énumérés ci-dessous, nous sommes soutenus par l'Agence de l'Eau, l'État et jusqu'en 2019 par le Conseil Départemental de Vaucluse. Cependant ce soutien est soumis à la prise de conscience de chacun en une gestion économe de nos besoins. Le Syndicat travaille également actuellement à la mise en oeuvre d'une sécurisation de notre territoire par une liaison externe à nos réseaux habituels.

Merci de votre implication dans cette démarche d'avenir!

Claude Labro

Président du SIAEPA

Maire de Sault

Le Syndicat de la Région de Sault est composé des 6 communes du plateau: Aurel, Ferrassières, Monieux, St Christol, St Trinit, Sault regroupant **2064 abonnés** (3 568 habitants).

Les ressources en eau potable sont constituées par 4 captages locaux produisant **248 696 m³**, renforcées par une connexion avec le Syndicat de Banon et de Revest du Bion fournissant **192 598 m³**.

Le réseau de distribution est composé d'un ensemble de **200 km** de canalisations d'eau potable et de **32 km** pour les eaux usées.

Répartition du prix total de l'eau selon les charges directes et les redevances en 2018. La facture:

Taxes: 18%

Abonnements: 23%

Consommation: 59%

La partie abonnement est fixe, mais les autres paramètres dépendent aussi de vous!

Prenez garde aux fuites d'eau qui ne sont pas toujours visibles en contrôlant votre compteur!

Année	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	Description	Montant (€)	Description	Montant (€)
2008	Renouvellement de canalisations	88 359,79 €		
2009	Travaux d'amélioration du réseau	321 336,96 €	Construction station d'épuration	303 129,71 €
2010	Extension du réseau	65 485,78 €	Travaux station d'épuration	10 339,42 €
2011	Travaux d'équipement captage	50 375,52 €	Travaux réseaux et station d'épuration	231 553,37 €
2012	Extension du réseau et protection captages	64 671,96 €		
2013	Renouvellement canalisations et aménagement du réseau	183 454,08 €	Schéma directeur assainissement collectif et travaux divers	172 318,68 €
2014	Schéma directeur d'eau potable	78 948,00 €	Réhabilitation station d'épuration et travaux divers	184 891,06 €
2015	Renouvellement canalisations et extension du réseau	90 391,80 €	Création de branchements et travaux station d'épuration	22 833,60 €
2016			Travaux ouvrages et stations d'épuration	25 178,27 €
2017	Travaux divers d'amélioration du réseau et des captages	214 674,66 €	Construction station d'épuration et travaux réseaux	767 602,22 €
2018	Programme d'économie d'eau (renouvellement canalisations) et travaux divers eau potable	653 188,48 €	Travaux réseaux	19 932,00 €
2019	Programme d'économie d'eau (renouvellement canalisations)	161 224,80 €		
TOTAL		1 972 111,83 €		1 737 778,33 €

Afin de mettre en oeuvre notre démarche incitative. Vos prochaines factures comporteront les éléments ci-contre:



Prise en compte de votre branchement...

3 tranches de tarification...

Part fixe (abonnement) / semestre		SIAEPA	Délégataire
Votre Compteur (voir votre facture actuelle)			
Diamètre 15 mm		25,00 € HT	27,00€ HT
Diamètre 20 à 32 mm inclus		25,00 € HT	30,00€ HT
Diamètre 40 à 60 mm inclus		25,00 € HT	35,00€ HT
Diamètre supérieur à 80 mm		25,00 € HT	40,00€ HT
Part fixe en sus pour résidence secondaire		0	10,00€ HT
Consommation d'eau / m ³		SIAEPA	Délégataire
Tranche 1 : de 0 à 30	RT10	0,7500 € HT/m ³	0,8000€ HT/m ³
Tranche 2 : de 31 à 75	RT20	0,8500 € HT/m ³	1,1500€ HT/m ³
Tranche 3 : > 75	RT30	1,100 € HT/m ³	1,600€ HT/m ³